

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2013

Publication : 24/12/2013

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 18 DECEMBRE 2013****DECISION****Numéro 13 – 13 – 097****Décision 6 : L'avant projet définitif (APD) concernant la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Sauveur en Rue.**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 10 décembre 2013, s'est réuni le mercredi 18 décembre 2013 à partir de 17 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Madame Nadia Sémache ; Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Monsieur Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le cabinet d'architectes *G + M Les Ateliers GIRERD et MASSART* maître d'œuvre vient de remettre l'Avant Projet Définitif, après concertation avec les sapeurs-pompiers volontaires et leur encadrement.

Le projet se situe sur un terrain de 1 500 m² avec un dénivelé de 2 mètres en bordure de la route du Tracol et au pied d'une falaise de 12 m de hauteur. Pour assurer la sécurité des pompiers tant pour l'accès au CIS que pour les départs en intervention, il est nécessaire de prévoir deux accès de la route sur le terrain. Le bâtiment est composé d'une zone de remisage des véhicules et une zone regroupant l'alerte, les vestiaires hommes et femmes au rez de chaussée et les bureaux, la salle de formation et le foyer à l'étage.

L'estimation initiale du prix de la construction devrait être révisée à la hausse pour 3 raisons principales :

📁 La configuration du terrain. Le pan rocheux devra faire l'objet de mise en place d'un grillage sur la partie en aplomb du terrain, pour un montant estimé à 72 000 €.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2013

Publication : 24/12/2013

Les besoins pour le remisage des véhicules. Pour les besoins fonctionnels du centre et afin de répondre au SDACR qui prévoit la mise en place à terme d'un VDL associé à une MPR (Véhicule Dévidoir Léger et Moto Pompe Remorquable) il serait souhaitable de porter la surface de la remise de 160 à 220 m².

Les nouvelles normes environnementales. Afin de répondre à la RT 2012, l'isolation de la partie bureau et de la remise doit être renforcée. Par ailleurs, pour limiter au maximum le chauffage de la remise (8 à 10°C) il est souhaitable de cloisonner la zone de sport installé en mezzanine par une cloison bois vitrée en partie haute, et d'y associer un système de chauffage rapide lors de la période hivernale. Les préconisations du groupe d'étude sur les économies d'énergie ont été prises en compte (ampoules led dans les couloirs, chronorupteur pour le chauffage des remises, ..)

Pour ces raisons, l'ensemble des prestations représente une plus value estimée à 191 000 €. L'estimation globale du projet remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre serait de 591 000 € en valeur novembre 2013.

Compte tenu des éléments ci-dessus et de l'actualisation des prix, le montant global de l'opération s'élèverait à 825 000 € contre 600 000 € prévus initialement. Cette nouvelle estimation budgétaire devrait être précisée après la consultation des entreprises au printemps 2014.

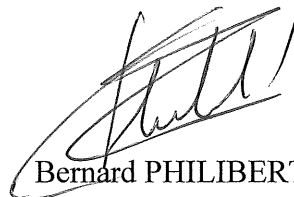
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration approuve l'avant projet définitif concernant la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Sauveur en Rue tel que présenté par le cabinet d'architectes *G + M Les Ateliers GIRERD et MASSART*.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT